

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 19 juin 2008.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
M. le conseiller André Demers, Québec
M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
M. le conseiller François Picard, Québec
M. le conseiller Conrad Verret, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Régis Labeaume, président du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2008-40

Sur proposition de M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} mai 2008

Résolution n° C-2008-41

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} mai 2008.

Adoptée

Adjudication de contrat : Étude de préfaisabilité de voies réservées sur le boul. Laurier

Résolution n° C-2008-42

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'octroyer à la firme Tecslut le contrat au montant de 136 543,76 \$, tous frais et taxes inclus, pour la réalisation de l'étude de préfaisabilité visant l'aménagement de voies réservées dans l'axe du boulevard Laurier à l'approche nord du pont de Québec, le tout conformément au document d'appel d'offres et à l'offre de services professionnels soumise par la firme retenue.

De mandater la direction générale pour former un comité directeur pour le suivi de l'étude de préfaisabilité, composé de représentants de la Ville de Québec, de la Ville de Lévis, du Réseau de transport de la Capitale, de la Société de transport de Lévis, du ministère des Transports du Québec et de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 12 juin 2008
Certificat
du trésorier : Déjà engagé (CT-2008-001) : Réf. : C-2007-88 et E-2008-44
Responsable : Conseiller en transport

Adoptée

Consultation publique sur le Plan de régularisation des niveaux et débits du lac Ontario et du fleuve St-Laurent

Résolution n° C-2008-43

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser la transmission à la Commission mixte internationale (CMI) du mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec sur le Plan 2007 de régularisation des volumes et débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Référence : Mémoire du 9 juin 2008
Responsable : Conseillère en environnement

Adoptée

L'Alliance des villes et des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° C-2008-44

Sur proposition de M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De soumettre à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent en juillet 2008, le projet de résolution joint en annexe au mémoire du 11 juin 2008 du coordonnateur aux communications et aux consultations, relatif à la zone d'influence de la régularisation des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Référence : Mémoire du 11 juin 2008
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée

Implantation du poste de transformation électrique Anne-Hébert et de sa ligne d'alimentation à Saint-Augustin-de-Desmaures

Résolution n° C-2008-45

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De donner à Hydro-Québec TransÉnergie l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'égard du poste Anne-Hébert et de sa ligne d'alimentation proposée :

- est favorable au projet d'implantation du poste Anne-Hébert 315-25 kV tel que proposé par Hydro-Québec TransÉnergie lors des consultations tenues en octobre et décembre 2007;
- est en accord avec le tracé prévu par Hydro-Québec TransÉnergie lors des consultations tenues en avril 2008;
- demande à l'égard de la section parallèle à la voie ferrée de ce tracé que l'emprise de l'entreprise soit réduite au maximum, voire intégrée à celle du gestionnaire de la voie ferrée, afin de réduire au maximum le déboisement nécessaire au projet;
- demande que l'implantation de pylônes à treillis à large empattement ne soit prévue qu'à partir d'un point localisé à plus de 300 mètres au nord de l'autoroute Félix-Leclerc;
- demande qu'au sud de ce point, seuls des pylônes tubulaires soient utilisés jusqu'au poste Anne-Hébert;
- demande que soit réalisée, lors des travaux de construction, une assise permanente permettant l'aménagement d'un lien multifonctionnel de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa au nord et le chemin du Cabouron au sud.

D'appuyer toute démarche du conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant l'aménagement et la mise en œuvre du lien multifonctionnel de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa et le chemin du Cabouron.

De transmettre copie de la présente résolution à Hydro-Québec TransÉnergie et à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

D'abroger la résolution no C-2008-08 pour la remplacer par la présente.

Référence : Mémoire du 13 mai 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-44 de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2008-46

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De donner à la ministre des Affaires municipales et des Régions l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° RV-2008-07-44 de la Ville de Lévis, lequel permettra à la CPTAQ et, par le fait même, à la CMQ et son CCA de se prononcer sur les demandes d'aliénation et d'utilisation autres qu'agricoles liées au projet de « Pipeline Saint-Laurent » de la firme Ultramar limitée.

Référence : Mémoire du 5 juin 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement R.A.V.Q. – 334 de l'agglomération de Québec

Résolution n° C-2008-47

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De donner à la ministre des Affaires municipales et des Régions l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'entrée en vigueur du règlement no R.A.V.Q. - 334 de l'agglomération de Québec, lequel permettra de mettre en valeur, à des fins urbaines, un secteur ayant fait l'objet d'une décision de la CPTAQ ordonnant son exclusion de la zone agricole permanente.

Référence : Mémoire du 26 mai 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Rapport sur la qualification des paysages du territoire métropolitain et demande d'une entente de mise en œuvre

Résolution n° C-2008-48

Sur proposition de M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du rapport final de l'étude sur les paysages métropolitains.

De transmettre le rapport final aux ministères concernés en leur signifiant la volonté de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de poursuivre la relation de partenariat dans le cadre d'une nouvelle entente.

Référence : Mémoire du 12 juin 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Demande au Fonds métropolitain : Conseil de l'Innovation

Résolution n° C-2008-49

Sur proposition de M^{me} Anne Ladoueur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'octroyer au projet de Conseil de l'Innovation une aide financière non récurrente de 47 250 \$ sur trois ans, taxes incluses le cas échéant.

D'autoriser le président de la CMQ, monsieur Régis Labeaume et le secrétaire-trésorier, M^e Pierre Rousseau et en cas d'absence ou d'empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy Marinelli et le directeur général, monsieur Marc Rondeau, à signer le protocole d'entente à intervenir avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches.

D'inclure au protocole d'entente la disposition suivante :

- Renforcer, à la satisfaction de la COMMUNAUTÉ, le caractère métropolitain du projet Conseil de l'Innovation en précisant sa portée métropolitaine dans son énoncé de mission, ses orientations et son appellation.

Référence : Mémoire du 9 juin 2008
Certificat
du trésorier : CT-2008-169
Responsable : Coordonnateur du développement économique

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2008-50

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'île d'Orléans, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 19 juin 2008 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 27 mars 2008 et du 1^{er} mai 2008.
- b) Communiqué de presse émis le 14 mai 2008 relatif à la présentation par les Productions Richard Aubé inc. de **Kébec pierre de mémoire**, production qui sera présentée aux participants de Futuralia Québec 2008, l'événement économique des fêtes du 400^e de Québec
- c) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2008.
- d) États comparatifs des revenus et des dépenses de la CMQ pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2008. Cet état compare les revenus et dépenses à ceux de l'an passé pour la même période. Il compare aussi les revenus et dépenses de l'exercice 2008 à ceux prévus au budget 2008.
- e) Résolution n° 08-121-O adoptée le 21 mai 2008 par la MRC de la Jacques-Cartier par laquelle le conseil des maires demande au ministère des Affaires municipales et des Régions de reconnaître la MRC comme palier intermédiaire en matière d'aménagement du territoire.
- f) Lettre du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine transmettant copie d'un avis signalant un changement de propriétaire, par succession testamentaire, de la Maison natale Louis-Fréchette, conformément à l'article 21 de la Loi sur les biens culturels.
- g) Lettre du 13 mai 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution n° C-2008-32 concernant la nomination du vérificateur de la CMQ pour les exercices financiers 2008, 2009 et 2010.
- h) Avis de classement du site historique et archéologique de l'Habitation-de-Samuel-de Champlain signé par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, le 27 mars 2008. Cet avis est transmis conformément à l'article 27 de la Loi sur les biens culturels.
- i) Lettre du 15 mai 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution n° C-2008-31 concernant le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice 2007.
- j) Accusés de réception et remerciements pour le DVD de la CMQ sur la commémoration 2007 relative au pont de Québec.
- k) Rapport annuel de la CMQ pour 2007.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2008-51

Sur proposition de M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRETARE